

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2009

Présents : Les Conseillers Municipaux

Absents excusés : Nicole AUBEL (procuration à Colette GUIGNOT), Emmanuel COUDEL et Gérard MOREL.

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

## → Spectacle de la saison culturelle 2009-2010

Dans le cadre de la saison culturelle 2009-2010 organisée par le Conseil Général du Doubs, le spectacle « Blanche et Violette » se tiendra le samedi 6 mars 2010 à la salle des fêtes. Une convention doit être établie entre le Conseil Général et le diffuseur de spectacle (mairie).

Le coût du spectacle est de 890 € HT auxquels s'ajoutent les frais kilométriques des comédiens pour 128,80 € soit un total de 1 067,75 €. Une subvention de 80 % sera reversée à la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## → Réseau des mares

Présenté par Colette GUIGNOT

Le 4 septembre 2009, M. Vincent PERREIRA, chargé de mission ONF, et M. Cédric VULLIEZ, agent ONF, sont venus présenter le plan de gestion régional 2009-2013 aux Conseillers Municipaux présents et aux membres de la commission Forêt.

Six zones régionales prioritaires ont été retenues dans cette étude faite par l'ONF dont le secteur de Liesle - Arc et Senans et Chissey sur Loue.

L'ONF a recensée 30 mares forestières dont 15 situées sur Liesle.

On constate dans toute la région, chaque année, des mares qui disparaissent.

Le Plan Régional d'Aménagement des Mares (PRAM) a pour objectif de préserver l'intégrité des mares, d'accroître leur biodiversité et leur connectivité entre elles.

Des travaux seront entrepris tels curage, reprofilage des berges, mise en lumière et contrôle de la végétation. Le but de cette action est que chaque commune concernée puisse intégrer dans son fonctionnement par la suite un entretien régulier en liaison avec l'ONF.

Mme le Maire propose que le Conseil Municipal accepte la mise en œuvre du plan de gestion proposé dans le PRAM. La commune confiera à l'ONF la maîtrise d'œuvre et prendra acte des faits. Après échéance du contrat, elle s'engagera à maintenir et préserver ces milieux particuliers en réalisant des investissements si nécessaires.

Douze conseillers votent « pour » et un « contre ».

## → Local périscolaire

Monsieur Jacques DOMATTI présente les deux scénarios de bâtiment pour le périscolaire proposés par HDL.

1. Aménagement dans le local actuel, sans modification des volumes avec un renforcement important de la charpente, coût 88 000 € HT
2. Démolition complète et création d'un bâtiment avec ossature bois et toiture en terrasse : coût 97 000 € HT.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité décide de retenir la solution n°2 pour un coût de 97 000 € et autorise le dépôt des dossiers de subventions et le lancement des appels d'offres.

Le Conseil autorise également le dépôt du permis de construire.

Toutefois, il demande qu'HDL le dépose en septembre, comme initialement, en modifiant le plan de la façade pour y intégrer deux portes-fenêtres identiques à celles du bâtiment scolaire.

### → **Nouveau quartier**

- Lors du bornage de la parcelle du nouveau quartier avec le Cabinet GAUME, M. PELLETIER, propriétaire de la parcelle n° 687 d'une superficie de 8a90, a laissé entendre qu'il serait susceptible de vendre à la commune son verger.

Après avoir repris contact avec lui, ce dernier a fait une proposition de prix supérieure à la moyenne départementale et au terrain jouxtant, soit 15 € le m<sup>2</sup>.

Douze conseillers votent « contre » cette proposition et un « pour »

Mme le Maire prendra contact avec le propriétaire pour lui proposer 11 € le m<sup>2</sup> plus une indemnité compensatrice pour les arbres fruitiers, soit 11500 € au total.

- Dans le projet de lotissement, une étude de la loi sur l'eau est obligatoire.

Le Cabinet Reilé a été consulté.

La nature du sous-sol (marnes imperméables du séquanien) empêche une gestion des eaux pluviales.

Le Cabinet préconise de privilégier un rejet vers le ruisseau de Saumon via un sondage horizontal sous la voie de chemin de fer.

Le coût des honoraires s'élève à 2 565 € HT. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis.

### → **Achat de matériel**

- Achat d'une épareuse

Deux devis sont établis :

. L'entreprise Class réseau agricole propose une machine de marque Rousseau pour 22 724 € T.T.C.

. La Coopadou propose une épareuse Kuhn aux caractéristiques presque semblables pour un prix de 15 799 € T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir la proposition de la Coopadou.

- Achat d'une laveuse pour sol à la salle des fêtes : attente des devis

### → **Local de l'ancienne fromagerie**

Il a été demandé à l'Association AMADEA, locataire du local, de libérer le garage attenant afin d'y installer les cuves des écoles au 30 septembre 2009.

La superficie du local loué étant changée, le montant du loyer doit être aussi révisé.

Le prix actuel du loyer est de 175 €. Il est proposé la somme de 120 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

### → **Signalétique**

Un devis pour la pose d'une signalétique dans le village a été demandé à l'entreprise Franche-Comté Signaux.

La signalétique concernera les commerces et entreprises (subventionné) et les bâtiments communaux (hors subvention). Les panneaux seront mis sur 8 emplacements dans la commune.

Le coût est de 4 360,80 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## → Divers

- M. Jean-Christophe STRAPPAZZON, nouveau président du comité d'animation, est venu présenter à Mme le Maire et ses adjoints son programme d'animation 2009-2010 avec 2 nouveautés : une bourse aux jouets le 8 novembre et des feux de la St Jean.

Il a également demandé que la commune participe à la fête de Noël des enfants avec l'achat de friandises. Le conseil accepte.

- Mme Evelyne TOUBIN d'Ounans demande une autorisation d'installer son camion à pizzas tous les mardis de 16h30 à 20h30.

- Vente de bois à Ornans : La vente du 15 septembre n'a pas eu lieu.

- Travaux route de Byans

L'entreprise Martin commencera les travaux à compter du 21 septembre.

Un feu tricolore sera mis en place.

Dans la semaine 43, sur un jour, la circulation sera interdite sur cette partie.

*Séance levée à 23h00.*